

Amiante

L'amiante liée est un matériau de construction dont les fibres d'amiante sont intégrées à un liant solide. Ces matériaux sont communément appelés fibro-ciment ou amiante-ciment.

Les fibres d'amiante sont dangereuses pour la santé, si vous les inhalez. En pénétrant dans les voies respiratoires, elles peuvent provoquer des maladies, dont certains cancers.

Évacuer ses déchets d'amiante, quelles solutions pour notre territoire ?

Pour limiter les risques sanitaires, **nous vous invitons à confier les travaux de retrait d'amiante et l'élimination de vos déchets amiantés à une entreprise certifiée.** Pour trouver un professionnel agréé pour le traitement des déchets d'amiante rendez-vous sur le site de [QUALIBAT](#) et de l'[AFAQ-AFNOR](#).

benne amiante emballée

Néanmoins, afin de répondre aux attentes des habitants, **le dépôt gratuit** dans certaine déchèterie est possible en fonction de votre lieu de résidence et sur rendez-vous uniquement. Attention en fonction de la déchèterie, dont vous dépendez, la quantité autorisée peut varier. De plus, il convient de rappeler que l'apport **en déchèterie publique est toléré raison pour laquelle les quantités acceptées sont limitées**, et ne sauraient correspondre au désamiantage d'un bâtiment.

Compte-tenu de la nature de ce déchet, les contraintes réglementaires sont drastiques, en particulier pour la protection des salariés et des usagers pour tout dépôt en déchèterie équipé de cette benne de collecte.

C'est pourquoi le SYMEVAD, la CAHC ou la communauté de communes Osartis-marquion peuvent vous doter **gratuitement de film de protection dans la limite des quantités acceptées. L'emballage devra être récupéré avant la date de dépôt en déchèterie. En aucun cas, il ne sera possible d'emballer vos déchets sur la déchèterie. Les déchets d'amiante doivent être emballés hermétiquement à votre domicile pour éviter l'envol des fibres.**

Par mesure de santé publique, le gardien est habilité à refuser tout apport qu'il jugerait non-conforme (ex : déchets mal emballés, emballages déchirés, ...). Le déchargement du déchet se fera par l'utilisateur lui-même, le jour prévu, exclusivement dans la benne amiante.

rgba(255,255,255,1)

Prendre rendez-vous pour déposer vos déchets d'amiante emballé

Avant de vous rendre en déchèterie pour l'apport de vos déchets amiantés emballés merci de vous rapprocher des services compétents pour prendre rendez-vous

Lieu de résidence

Prise de rendez-vous

Image

Agglomération Henin Carvin

En fonction de la quantité dont vous souhaitez vous débarrasser, le dépôt sera possible en déchèterie d'Evin-malmaisson, de Carvin ou de Courrière

Merci de contacter le Service Déchet : 0 800 313 249, avant tout dépôt en déchèterie.

Image

En fonction de la quantité dont vous souhaitez vous débarrasser, le dépôt sera possible en déchèterie de Biache-Saint-Vaast

Merci de contacter le Service Déchet : 0 800 102 535 ou de cliquez ici [Déchèterie de Biache-Saint-Vaast](#) avant tout dépôt en déchèterie

En fonction de la quantité dont vous souhaitez vous débarrasser, le dépôt sera possible en déchèterie d'Arleux ou Cuincy

Image

Communauté d'agglomération du Douaisis

Merci de prendre contact avec le point info déchets de Douaisis Agglo : 0 800 802 157 avant tout dépôt en déchèterie.

Quelles précautions prendre ?

Si vous devez manipuler des déchets amiantés, protégez-vous à minima avec :

un masque anti-poussière FFP3, une combinaison étanche jetable de type 5, des gants et des bottes (à laver après manipulation)

1. Avant tous travaux, humidifiez l'amiante pour éviter la propagation de fibres.
2. Manipulez les déchets avec précaution pour éviter de les dégrader.
3. Pensez également à préserver votre entourage, en l'éloignant de la zone de manipulation.

Avant de transporter des déchets contenant de l'amiante, vous devez obligatoirement les emballer pour éviter tout envol de fibre d'amiante

Que deviennent ces déchets, une fois déposés en déchèterie ?

Dans la plupart des cas, les déchets contenant de l'amiante sont envoyées dans des installations de stockage spécialement aménagées, soumises à autorisation et qui respectent des prescriptions générales définies dans des arrêtés ministériels. Il existe néanmoins certains dispositifs qui permettent de détruire les fibres d'amiante afin de permettre le cas échéant une valorisation de ces déchets comme la vitrification qui permet à l'issue d'un processus spécifique d'être valorisé en sous couche routière par exemple.

rgba(255,255,255,1)

Où les déposer ?



[Les déchèteries](#)

Par qui est-elle traitée ?

Image

rgba(255,255,255,1)

Information utile sur l'amiante

- amiante.inrs.fr
- solidarites-sante.gouv.fr

rgba(255,255,255,1)